

Haut Conseil métropolitain pour le Climat

> Charte de fonctionnement

Septembre 2023 - Juillet 2026

Table des matières

Préambule	3
La Charte.....	3
Le Plan Climat	3
Le Haut Conseil métropolitain pour le Climat	4
Les missions du HCmC.....	4
Les collèges.....	4
Organisation.....	5
Séances plénières	5
Club Climat des Communes.....	6
Groupes thématiques.....	6
Les engagements.....	7
Les engagements des membres.....	7
Les engagements de la MEL.....	7
Communication	8
Les informations sur les rencontres	8
La communication sur les réalisations du HCmC	8
Les outils.....	8
Évaluation de la démarche	9

Préambule

La Charte

L'esprit de cette charte est de valoriser une approche collaborative entre les différents acteurs membres du HCmC et la MEL afin d'atteindre ensemble les objectifs du Plan Climat.

Elle vise à définir **les objectifs** du Haut Conseil métropolitain pour le Climat ainsi que **les engagements** des membres et de la MEL. Elle doit permettre de pérenniser la relation de confiance entre les membres et la MEL.

Ce document se veut en conformité avec la charte de la participation adoptée par la MEL en 2021.

Cette charte a vocation à évoluer dans le temps, en co-construction entre la MEL et le HCmC. Elle est signée par la MEL et les membres du HCmC.

La charte est complétée par une **feuille de route annuelle** qui détaille les thématiques abordées par le HCmC sur une année.

Le Plan Climat

La MEL a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial en février 2021 pour agir localement contre le changement climatique, accroître la résilience face à ses effets et améliorer la qualité de l'air sur territoire. Sa stratégie irrigue l'ensemble des compétences métropolitaines : l'énergie, les déplacements, les logements, la consommation, l'urbanisme, les activités tertiaires et industrielles...

Pour en savoir plus : www.lillemetropole.fr/transition-energetique

Le Haut Conseil métropolitain pour le Climat

Les missions du HCmC

- Mobiliser les acteurs : en mettant à disposition des acteurs des informations sur les projets (MEL ou autres) permettant le passage à l'action, en organisant des échanges de bonnes pratiques ou des groupes de travail sur des sujets spécifiques ;

- Rendre compte : en partageant les informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions PCAET, ainsi que sur la progression vers les objectifs territoriaux de réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques et des consommations d'énergie ;

- Proposer et évaluer : en co-construisant certains éléments méthodologiques de la démarche de suivi et d'évaluation, notamment dans la perspective du bilan de mi-parcours et du bilan final du PCAET, ainsi que les mesures d'ajustement.

Ce qui n'est pas de son ressort :

Le HCmC n'a pas vocation à supplanter l'instance décisionnelle de la MEL qu'est le conseil métropolitain.

Les collègues

Le Haut Conseil métropolitain pour le Climat est composé de quatre collègues :

- Communes
- Acteurs socio-économiques
- Experts et scientifiques
- Citoyens

Organisation

En quelques points clés :

- Un **fonctionnement par cycle**:
 - De nouvelles modalités de fonctionnement pour le cycle 2 (septembre 2023 - juillet 2026).
 - Une évaluation annuelle du fonctionnement pour ajuster au besoin.
- Une approche pas uniquement par collègue mais aussi par **groupes thématiques**, afin de mutualiser les expertises en articulation avec les services de la MEL.
- Des **outils d'échanges** entre les membres.

Séances plénières

Tous les membres du HCmC sont conviés.

Les objectifs

- Formation et présentation des réalisations sur le territoire de la MEL
- Visibilité sur le Plan Climat et son avancement
- Mise en commun des travaux : présentation et échanges entre les collègues et groupes thématiques pour donner une visibilité à chacun.

Les modalités pratiques

- Organisée généralement en fin de journée à partir de 18h30
- En présentiel (sauf cas particuliers)
- Intervention potentielle d'intervenants extérieurs pour nourrir les connaissances et échanges (grands témoins par exemple).
- A minima, deux séances par an :
 - Septembre – restitution des travaux de l'année précédente + définition du programme de l'année à venir + présentation d'une politique métropolitaine en lien avec le Plan Climat
 - Avril - Présentation de l'état d'avancement du Plan Climat et d'une politique métropolitaine en lien avec le Plan Climat

Club Climat des Communes

Ces séances sont dédiées au partage d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes communes de la MEL. Les élus et services techniques de l'ensemble des communes sont conviés.

Les objectifs

- Veille réglementaire et normative
- Déclinaison du plan climat au sein des communes
- Partage de bonnes pratiques entre pairs
- Donner des outils spécifiques aux communes pour favoriser le passage à l'action

Les modalités pratiques

- En présentiel et en visio
- Organisée en fin de journée à partir de 18h30

Groupes thématiques

Afin d'appuyer la MEL dans la mise en place opérationnelle de son Plan Climat, les membres se réunissent par groupe thématique sur un sujet précis, déterminé en début de cycle. La synthèse des travaux réalisés et leur avancement sont présentés en réunion plénière et dans le bilan annuel.

Les objectifs

- Échanger et travailler sur des sujets concrets
- Fonctionnement par thème

Les modalités pratiques

- Plusieurs sujets sont proposés lors de la séance plénière de rentrée par la MEL au regard des besoins des services techniques, des projets lancés dans le cadre du Plan Climat et du bilan HCmC de l'année précédente.
- Les trois sujets les plus plébiscités sont retenus.
- Les membres du HCmC s'inscrivent dans un ou plusieurs groupes de travail au regard de leurs compétences et centres d'intérêt.
- Les groupes thématiques se fixent des objectifs et modalités de travail.
- Le nombre de réunions et leur fréquence dépendent du thème concerné. Ils sont fixés par la MEL.
- Les réunions ont lieu plutôt en fin de journée à partir de 18h30, avec la présence du service de la MEL en lien avec le sujet.

Les engagements

Les engagements des membres

Les membres du HCmC s'engagent à :

- Adopter une approche **collaborative et coopérative** permettant d'aller au-delà des postures
- **Participer aux rencontres** dans la mesure du possible ou se faire remplacer. Dans le cas d'un remplacement, le membre est responsable du suivi pour sa structure (diffusion des informations pratiques, lien entre les différentes séances, etc)
- Contribuer avec des **propositions d'actions concrètes** prenant en compte les politiques existantes
- **S'engager** sur la durée
- Faire preuve d'une réelle **qualité d'écoute**
- S'informer sur les enjeux du Plan climat

Les engagements de la MEL

La MEL s'engage à :

- Organiser les rencontres du HCmC
- Mettre à disposition **l'information nécessaire à la formation** de ses membres aux enjeux climatiques
- **Acculturer les membres** aux politiques menées par la MEL et à ses compétences
- **Apporter des réponses** aux propositions formulées en séances
- **Partager avec les membres** les travaux réalisés dans le cadre du HCmC

Communication

Les informations sur les rencontres

La MEL présente lors de la première rencontre plénière le programme annuel pour donner de la visibilité aux membres.

Puis, pour chaque rencontre, la MEL partage :

- En amont :
 - Les sujets ou focus de l'atelier.
 - La documentation, quand elle est nécessaire ou disponible. Les membres peuvent également partager les documents qu'ils ont à leur disposition en amont de la séance.
- Après les rencontres :
 - La MEL envoie les informations présentées en séance ainsi que le compte-rendu.

La communication sur les réalisations du HCmC

Un point d'étape annuel est réalisé. Il synthétise les travaux menés. Il est envoyé à l'ensemble des membres et publié sur le site de la MEL.

Les outils

Les outils mis en place pour faciliter les échanges et la communication au sein du HCmC et avec la MEL :

- Une **plateforme collaborative de partage de documents** : drive.
 - L'ensemble des documents de compréhension y sont déposés par la MEL.
 - Les membres peuvent accéder au contenu, déposer des éléments ou travailler en collaboration sur des documents.
- Un **outil de discussion et d'information** : Trello.
 - L'ensemble des ordres du jour et comptes rendus des séances y sont déposés par la MEL.
 - Un canal d'information sur les rencontres à venir et toute information donnée par la MEL.
 - Des canaux par groupe thématique afin que les membres puissent échanger entre eux en dehors des rencontres

Évaluation de la démarche

Dans une logique d'amélioration continue, toutes les séances sont évaluées en fin de séance. De plus, les indicateurs et objectifs suivants sont proposés :

- Participation aux ateliers
- Évaluation des ateliers par les membres
- Nombre de séances
- Productions du HCmC

Un point d'étape des travaux est réalisé chaque année.

SIGNATURES

La Vice-Présidente déléguée
Climat - Transition Écologique
et Énergie

Les membres du HCmC :

NOM :

Prénom :

Collège :

Case à cocher si vous vous opposez à l'utilisation de votre image par la MEL dans le cadre du HCmC.